



Séance du 7 avril 2023 à 19h15

Délibération du Conseil Municipal n°2023-16**Nombre de conseillers : 14**

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 4

Suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation :

3 avril 2023

**Date de transmission
en Préfecture :**

13 avril 2023

Date de Publication :

13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heure quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE - Valérie ORIAT –

Procurations : Mme Méline NOLE à M. Alain MARCHAL, Mme Frédérique CHOUFFOT à Mme Laurence CHARLE et M. Rachid TCHINA à M. Philippe EGLOFF, Mme Nathalie PRIEUR à M. Frédéric PETIT

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Philippe EGLOFF ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Vote du budget 2023

M. Sébastien GEGOUT intervient pour présenter les orientations budgétaires de cette année.

Le budget primitif 2023 se décompose de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	660 564.50€	207 799.71€
Dépenses	444 698.30€	207 799.71€

La section d'investissement est donc équilibrée ; la section de fonctionnement est quant à elle en suréquilibre.

Conformément à la réglementation, une synthèse du budget primitif 2023 sera portée à la connaissance des administrés sur le site Internet de la Commune.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 tel que présenté

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER

